

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE



Compte-rendu du Conseil Municipal
du 25 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 25 JUILLET A 9H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRÉSENTS : MM COUSINEY, FAVREAU, BILLION, LABREZE, DAULON, PAUZAT ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, CREPEAU, BEYNEIX

POUVOIR : MME LABAT-DUBOIS DONNE PROCURATION A M FAVREAU ; M MACEDO DONNE PROCURATION A MME LECOEVRE ; M LORRIOT DONNE PROCURATION A M DAULON.

ABSENT : MME BAISSAS

Mme Dominique BENNAMIAS a été nommée secrétaire de séance.

D 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après l'affectation d'un montant de 92 713,93€ en recette d'investissement, au compte 1068, afin de couvrir le déficit d'investissement 2019 enregistré, pour un même montant, en dépenses d'investissement au compte 001, une somme de 339 316,05€ est reprise en recettes de fonctionnement au compte 002. La Trésorerie générale de Langon nous a demandé d'intégrer dans la délibération d'affectation du résultat de 2019 et au budget 2020 1964€ de résultat de fonctionnement car suite à la dissolution SPANC ASST St Macaire, il y a une transposition des comptes sur notre budget, Le résultat de fonctionnement du budget annexe Lalieyre doit également être pris en compte dans notre excédent de fonctionnement reporté par un montant de 24 524.66€, Ainsi, nous avons un excédent total de fonctionnement d'un montant de 365 804,71€.

D 2020-28 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2019,
Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,
Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 soit :
- Taxe d'habitation reste à 12.66 %
 - Foncier non bâti reste à 56.93 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

D 2020- 29 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux quatre adjoints, Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, Considérant la volonté de Monsieur Didier COUSINEY, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 38,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1^{ère} adjointe : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2^{ème} adjointe : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3^{ème} adjoint : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4^{ème} adjoint : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Le Conseil municipal décide, par 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions de voter les indemnités comme ci-dessus présentés.

D 2020-30 : APPROBATION DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Le Pian sur Garonne arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
011	Charges à caractère général	228 111,30 €
012	Charges de personnel	202 130,00 €
65	Autres charges de gestion courante	72 650,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €
042	Opé d'ordre entre section	9 184,00 €
022	Dépenses imprévues	115 927,88 €
023	Virement section d'investissement	136 849,42 €
	TOTAL	772 852,60 €

Recettes de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
70	Produits des services	26 000,00 €
73	Impôts et taxes	267 009,00 €
74	Dotations participations	88 974,00 €
75	Autres produits gestion courante	23 796,05 €
042	Opé d'ordre entre section	1 268,84 €

002	Excédent de fonct reporté	365 804,71 €
	TOTAL	772 852,60 €

Dépenses d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
020	Dépenses imprévues	101 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	475 000,00 €
23	Immobilisations en cours	112 713,93 ,00 €
040	Opé d'ordre entre section	1 268,84 €
	TOTAL	699 982,77 €

Recettes d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
001	Investissement reporté	222 286,07 €
021	Virement de la section de fonct.	136 849,42 €
040	Opé d'ordre entre section	9 184,00 €
10	Dotation fonds	204 716,40 €
13	Subventions d'investissement	126 946,88 €
	TOTAL	699 982,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité le budget ci-dessus présenté.

D 2020-31 : DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune.

D 2020-32 : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

NOM de l'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
ACCA PIAN SUR GARONNE	150,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ST MACAIRE	150,00 €

COMITE DES FETES PIAN SUR GARONNE	500,00 €
FCPE ECOLE	150,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PIAN SUR GARONNE	100,00 €
LES COTEAUX DORÉS	300,00 €
LA RAQUETTE DES COTEAUX	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00 €
TOTAL	2 050.00 €

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer et de verser une subvention aux associations conformément à la proposition ci-dessus.

D 2020-33 : FDAEC

La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 274.54 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes (FDAEC). Il est proposé d'octroyer cette somme à la réalisation des opérations suivantes :

Libellé / Coût	HT	TTC
Tracteur tondeuse	6 762,50	8 115,00
remorque	1 950,00	2 340,00
Vidéo projecteur	872,04	1 046,45
Moniteur bureautique Secrétariat	75,97	91,16
Micro	11,98	14,38
Haut-parleurs	31,14	37,37
Ecran vidéo projecteur	175,00	216,00
Panneau ludique d'affichage école * 2	625,90	783,48
Marelle	484,05	580,86
Coin pique-nique tables * 3	2 444,88	2 933,86
Barbecue	900,43	1 080,52
TOTAL	14 333,89	17 239,08

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la réalisation des opérations ci-dessus décrites.

D 2020-34 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut désigner une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin de constituer une commission communale des impôts directs. La liste dressée par le Conseil municipal sera soumise au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse désigner les commissaires et leurs suppléants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- 1) Commissaires titulaires : Nicolas BOCHEREAU, Jacqueline SAUBOY, Stéphanie ROUSSILLON, Bernard LECOEVRE, Dominique FERMIS, Didier COUSINEY, Michèle DUBERGEY, Virginie BELTRAN, Catherine ALLOUCH, Julien TISSIER, Jean-Pierre DUPRAT et Patrick VINSOT
- 2) Commissaires suppléants : Christine CAUHAPÉ, Serge COULON, Stéphane HANIN, Joëlle POINSTEAU, Joël DUFAU, Martine LESCARET, Armelle CELERY, Jacques PAUZAT, Marie-France BAILLON, Jeannine BELLOC, Séverine HACHE et Alexandre LE VAN RA

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

D 2020-35 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de créer un marché de plein air sur le parvis de la mairie afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les habitants, mais également de renforcer l'animation du quartier et de favoriser le lien social. Ce marché, dont l'offre sera uniquement alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire, le jeudi soir à 17h30, tout au long de l'année.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité de ses membres, la création du marché sous réserve que toutes les conditions d'hygiène soient respectées ainsi que la réglementation en vigueur.

Q 2020 : Questions et infos diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux alentours de la table d'orientation, dans la propriété de Monsieur FERMIS, des dépôts sauvages de poubelles et autres sont réguliers. Il propose que la municipalité établisse un arrêté interdisant l'accès aux véhicules sauf véhicules agricoles au site. L'accès se ferait donc à pied afin de limiter ce genre d'incivilités. Le Conseil approuve.

- Un « Donnez votre avis » a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du Val de Tambourin afin de recueillir leurs ressentis quant à l'éventuel déplacement des containers de tri. Certains membres du conseil soulèvent le problème de vandalisme et de décharge publique si les containers devaient être positionnés dans un lieu en retrait.

- Monsieur BILLION expose aux membres présents que l'offre d'achat de la licence IV du bar à hauteur de 500 € a été rejetée par le Juge Commissaire. Après avoir consulté l'avis du mandataire judiciaire, il propose de faire une contre-offre à 3 000 €. Le conseil accepte.

- Une DIA a été adressée à la Mairie pour les parcelles AC n° 144 et 149, lieu-dit Lalieyre. Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Monsieur PAUZAT demande ou en sont les négociations sur le tracteur. Monsieur le Maire précise qu'il sera livré fin août. Madame DUBERGEY soulève la question du contrôle de ce tracteur tous les 6 mois comme l'exige la réglementation et de la formation du cantonnier à son utilisation.

Clôture de la séance : 11h55